ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL TEX.SB/W/76 7 avril 1976

Organe de surveillance des textiles

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SIXIEME REUNION (1976)¹ DE L'ORGANE DE SURVEILLANCE DES TEXTILES

L'Organe de surveillance des textiles tiendra une réunion dans le nouveau bâtiment du BIT, salle III, R-3, les lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 avril. L'ouverture de la réunion est fixée à 10 heures.

Les principales questions à examiner sont les suivantes:

- 1. Adoption du projet de rapport de la cinquième réunion (document TEX.SB/W/77).
- 2. Examen de notifications
- A. Nouvelles notifications
- a) Norvège/Inde Article 3:5 (TEX.SB/112). Cette notification a été distribuée au cours de la dernière réunion. L'exposition de l'affaire par les deux parties est prévue pour le lundi 12 avril à 10 heures.
- b) Norvège/Thailande Article 3 (TEX.SB/113). Cette notification a été distribuée au cours de la dernière réunion; il n'y est pas fait mention de l'article en vertu duquel la Norvège a pris la mesure unilatérale.
- c) Canada/Pologne Article 4 (TEX.SB/114 et Add.1).
- d) Thailande Article 2:1 (TEX.SB/115).
- e) CEE/Malaisie (TEX.SB/116)
 Accord au titre de l'article &; notifié conformément à l'article 2:4
 Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2i).
- f) CEE/Hong-kong (TEX.SB/117)

 Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4

 Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2i).
- g) CEE/Macao (TEX.SB/118)

 Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4

 Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2i).
- h) CEE/Singapour (TEX.SB/119)

 Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4

 Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2i).
- i) CEE/Corée (TEX.SB/120)

 Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4

 Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2i).

¹Trente-septième réunion.

- j) CEE/Brésil (TEX.SB/121)
 Programme d'élimination progressive Article 2:2 i).
- k) CEE/Colombie/Egypte/Mexique/Thailande (TEX.SB/122)
 Programme d'élimination progressive Article 2:2 i).
- 1) Hong-kong/Canada (TEX.SB/123)
 Le problème relatif à l'Annexe B, article l a), de l'Arrangement.
- m) Japon/CEE rapport de situation au titre de l'article 2:4 (TEX.SB/124).
- n) Etats-Unis rapport de situation au titre de l'article 2:4 (TEX.SB/125).
- B. Notifications dont l'OST est déjà saisi
- a) Régime d'importation du Mexique (TEX.SE/102). Les réponses aux questions que 1'OST a posées au cours de son premier examen du rapport du Mexique n'ont pas encore été reçues.
- b) Notification de la Jamaïque Article 2:4 (TEX.SB/104). Communication à l'OST de toute décision que le gouvernement jamaïquain pourrait prendre en ce qui concerne la justification des restrictions existantes aux termes de l'Accord général.
- 3. Poursuite du débat consacré à l'analyse par l'OST du fonctionnement de l'Arrangement en vue de l'examen majeur.
- 4. Autres questions.